

5 Une alerte sur la situation de votre compte :

Vous pouvez utiliser le service SMS d'alerte sur l'état de votre compte.

Vous êtes ainsi prévenu, par exemple, s'il vous reste très peu d'argent sur votre compte. Vous pouvez alors réagir à temps et différer un achat, par exemple, pour éviter un rejet de paiement ou un dépassement de découvert.

6 Une adaptation de votre autorisation de découvert :

Vous avez un découvert autorisé dont une partie n'était pas utilisée à la date de la recevabilité de votre dossier de surendettement ? Votre banque pourra vous proposer de conserver ou de réduire son montant en fonction de votre situation.

Vous vous êtes engagé à ne pas prendre de décision pouvant aggraver votre situation d'endettement.
Discutez avec votre conseiller.

Pour en savoir plus :
www.lesclesdelabanque.com
et le mini-guide

« La procédure de surendettement ».

Ce document est exclusivement diffusé à des fins d'information au public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur.

SURENDETTEMENT : VOTRE BANQUE À VOS CÔTÉS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE



Votre dossier de surendettement vient d'être jugé recevable par la commission de surendettement de la Banque de France : votre banque va être informée de votre situation et va chercher avec vous une solution.

Pour vous permettre de rembourser vos dettes, **votre banque va vous aider** en définissant avec vous la meilleure façon d'utiliser votre compte bancaire et les moyens de paiement les plus adaptés.

Parlez-en avec votre conseiller !

1 Votre compte principal reste ouvert (celui sur lequel sont versés vos revenus, vos allocations...) jusqu'à la fin de la procédure de surendettement.

Conserver le même compte bancaire va faciliter la mise en œuvre de la solution qui vous sera proposée par la commission de surendettement.

2 De nouvelles modalités de fonctionnement de votre compte :

Votre banque vous propose un rendez-vous. Profitez-en pour choisir les solutions qui vont vraiment vous aider à mieux gérer vos dépenses.

3 Une adaptation des modalités de paiement de vos charges régulières :

Avec un budget tendu, il peut être judicieux de choisir le prélèvement mensuel pour payer vos charges régulières (impôts, électricité, téléphone...). Programmer vos dépenses à date fixe peut faciliter la gestion de votre budget.

4 Des services bancaires plus adaptés :

Votre conseiller étudie avec vous les services et moyens de paiement à coût réduit pour sécuriser vos dépenses et vous éviter des incidents.

Vous pourrez choisir **par exemple la GPA** (Gamme de moyens de Paiement Alternatifs au chèque) ou une **carte bancaire à autorisation systématique** : vous pouvez ainsi régler vos dépenses de la vie quotidienne, sans risquer un rejet, en limitant les frais bancaires et en vous assurant de ne pas dépenser plus que votre solde.